RENOUVELLEMENT
des Conseils généraux
& des Conseils d'arrondissement

Voici pour le département du Nord, la liste des conseillers généraux et d'arrondissement soumis cette année à la réélection :

CONSEILLERS GÉNÉRAUX A REMPLACER EN 1886

Arrondissements et Cantons	Noms des Conseillers sortants	Opinions
Lille		
Lille-Centre . . .	Pierre Legrand.	Opp.
Lille-Ouest . . .	Albert Legrand.	Opp.
Lille-Sud-Ouest.	Testelin . . .	Opp.
Haubourdin. . .	Billon . . .	Droite
La Bassée . . .	Chombart . . .	Droite
Quesnoy-sur-Deûle.	Meurillon . .	Droite
Roubaix-Ouest . .	Em. Moreau.	Rad.
Tourcoing-Nord .	Jonglez . . .	Droite
Avesnes		
Avesnes-Sud . .	Hiroux . . .	Opp.
Berlaimont. . .	Evrard Eliez .	Opp.
Maubeuge . . .	Sculfort . . .	Rad.
Le Quesnoy-Ouest .	Baron de l'Epine.	Droite
Trélon	Boussus . . .	Opp.
Cambrai		
Cambrai-Ouest . .	Bernard . . .	Opp.
Clary.	Morcrette Ledieu	Droite
Marcoing. . . .	A. Desmoutiers.	Opp.
Douai		
Douai-Nord . . .	Alain-Chartier .	Ind.
Marchiennes. . .	Emile Dubois .	Opp.
Orchies	Des Rotours . .	Droite
Dunkerque		
Dunkerque-Ouest .	Trystram . .	Rad.
Bourbourg . . .	Duriez . . .	Droite
Hondschoote. . .	Outters . . .	Ind.
Hazebrouck		
Hazebrouck-Sud .	Massiet du Biest	Opp.
Bailleul-Sud-Ouest.	Plichon . . .	Droite
Merville	Duquenne . .	Droite
Steenvoorde. . .	Outters . . .	Ind.
Valenciennes		
Valenciennes-Nord.	De Carpentier .	Rad.
Valenciennes-Sud .	Louis Legrand.	Opp.
Condé.	Dervaux . . .	Opp.
Saint-Amand (r. g.)	Legrand de Lecelles	Droite

Au point de vue de l'opinion qu'ils représentent, les 30 conseillers généraux sortants se répartissent ainsi : droite, 11 ; indépendants, 3 ; opportunistes, 12 ; radicaux, 4.

Nous avons mis en italique les noms des cantons représentés jusqu'alors par des conseillers de gauche et dans lesquels la droite a eu la majorité aux élections du 4 octobre. Ces cantons, où nos amis sont dès maintenant assurés du succès, sont au nombre de six.

Il appert de cette statistique que, dans les 30 cantons soumis au renouvellement, les conservateurs et les indépendants ont obtenu, aux élections du 4 octobre, 81,301 voix contre 63,088 réunies par les trois listes opportuniste, radicale et collectiviste.

Les membres du Parlement soumis à la réélection sont MM. Testelin, Massiet du Biest, sénateurs ; Jonglez, Legrand (de Lecelles), Plichon, des Rotours, députés. En outre, six anciens députés se trouvent dans le même cas : ce sont MM. Pierre Legrand, Bernard (d'Aubencheul), A. Desmoutiers, Trystram, Outters (de Steenvoorde), Louis Legrand (de Valenciennes).

Nous publierons demain le tableau des conseillers d'arrondissement sortants.

◆

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Dans la presque unanimité des cantons, les conservateurs entreront en lutte.

Presque partout nos adversaires sont divisés.

MARCOING

Le désistement de M. Desmoutiers se confirme.

VALENCIENNES

Malgré leurs échecs réitérés et récents, les opportunistes sont entrés en lutte dans le canton Nord.

C'est M. Tauchon, docteur, qui a été désigné par la petite Eglise, pour se présenter contre M. de Carpentier. Mais M. Tauchon décline cet honneur.

QUESNOY-OUEST

M. Carlier, conseiller d'arrondissement au Quesnoy, se porte candidat au conseil général dans le canton de Quesnoy-Ouest contre l'honorable M. le Baron de l'Epine qui représente ce canton depuis bientôt un demi-siècle.

◆

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Paris 20 juillet. — Le baromètre monte sur tout l'ouest de l'Europe, toutefois il reste bas au large des Iles-Britanniques et sur la mer du Nord où se trouve un minimum accompagné d'une tempête de S.-S.-E. à Skudesnoes. Une aire de pressions relativement élevée couvre la France et la Méditerranée, le maximum est en Suisse 766 mjm.

La température a baissé de 2 à 3° sur l'ouest du continent; elle monte dans le Centre et le Nord. Le thermomètre marquait ce matin 12° à Moscou, 15 à Paris et 26 à Nice.

◆

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un violent incendie s'est déclaré mercredi, à 4 heures et 1[2 de l'après-midi, au *Cercle du Commerce* Grande-Rue Le feu a pris naissance dans le grenier qui se trouve au-dessus du grand salon des fêtes, dans la partie du bâtiment donnant sur le jardin. Cet incendie est attribué par tout le monde à l'échauffement des poutres, échauffement du à la chaleur terride du soleil qui ne cesse du matin au soir de darder ses rayons sur la toiture.

Les premiers secours ont été rapidement organisés. Une foule de citoyens dévoués a déménagé en toute hâte les salons et mis en sûreté la belle collection de tableaux qu'ils renfermaient.

Les pompiers arrivés avec célérité, ont intallé une pompe dans le jardin; mais l'eau faisant défaut, on n'a pu arrêter à temps les progrès de l'incendie qui s'est communiqué au salon, par suite de l'effondrement du plafond.

Ce fut un moment de désarroi inexprimable. On n'entendait que le crépitement des flammes, le fracas de glaces se brisant, la chute des poutrelles

La pompe à vapeur, installée dans la Grande-Rue, fut bientôt mise en action et au moment où nous quittons les lieux (5 h. 1[4) on parait devoir préserver le reste des bâtiments.

Le comité radical des deux cantons de Roubaix fait placarder aujourd'hui cette protestation contre la décision prise, jeudi dernier, par le comité dont M. Achille Screpel a la présidence :

Le Comité radical des cantons de Roubaix proteste contre l'article du *Progrès du Nord* « du 18 courant. »

Le citoyen Moreau a consenti, dans un but de conciliation, à se désister « à la condition que le candidat au conseil général serait choisi par le Comité radical. »

M. Flipo a surpris la bonne foi du comité républicain en affirmant :

1° Que M. Moreau s'était démis en faveur de M. Largillière;

2° Que M. Largillière avait l'appui du comité Radical ;

3° Que M. Largillière était un radical, épithète qu'il a toujours refusée ;

4° En affirmant que l'union était faite sur le nom de M. Largillière.

C'est grâce à ces allégations fausses que M. Flipo a extorqué le vote du Comité.

Nous protestons contre cet escamotage indigne de républicains « et nous sommons le Comité Républicain d'avoir à se conformer aux conditions de la conciliation » qui était :

De notre part : *désistement du citoyen Moreau.*

De sa part : Acceptation de notre candidat, le citoyen Staës-Brame.

Si le Comité républicain veut arguer de sa bonne foi, « nous nous faisons fort de faire la preuve de nos « allégations » devant un « jury d'honneur » composé des citoyens

Testelin, — Pierre Legrand — Giard.

Nous attendons sa réponse jusqu'à jeudi à midi.

Le Comité Radical.

Vu : le candidat, STAES-BRAME.

La distribution des prix aux élèves du collège de Roubaix est fixée au lundi 2 août.

Ecole nationale de musique. — On nous communique les résultats du CONCOURS D'HARMONIE qui est le plus important de ceux de fin d'année :

CLASSE D'HARMONIE. Professeur: M. Victor Delannoy. — 1re division, 1er prix, M. Auguste Wassenove; 2e prix, Mlle Adèle Prus; 3e prix, Mlle Louise Prus.— 2e division. Accessit, Mlle Philomène Naye.

La distribution des prix est fixée au jeudi 5 août, à 7 heures du soir, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

Une enquête de *commodo et incommodo* est ouverte au sujet de la construction d'un mur de clôture sur la rive gauche du cours d'eau dit « le Trichon. »

Le projet et les pièces ci-dessus visées seront déposés, pendant quinze jours, au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

Un procès-verbal, destiné à la consignation des réclamations relatives à ce projet, sera ouvert le 19 juillet courant, et clos le 1er août prochain.

Nous donnons aujourd'hui le programme de la seconde journée des courses de Roubaix qui aura lieu le lundi 9 août, fête des Fabricants :

1. CONCOURS DE COURSE A PIED EN SECTION. — Le nombre de gymnastes imposé pour ce concours est de six par section de même société, maximum et minimum. Chaque société pourra présenter deux sections.

Le parcours total sera de 800 mètres, avec saut d'un fosse et d'une haie de 80 centimètres de hauteur, à 200 mètres du point de départ. A 400 mètres les sections feront demi-tour à droite et reviendront au point de départ en franchissant la haie une seconde fois. 300 francs en trois objets d'art, aux trois premières sections.

2. COURSE AU TROT ATTELÉ (Handicap par distance) 1000 francs dont 600 fr. au 1er, 30 fr. au 2e, 100 fr, au 3e, pour tous chevaux attelés à une voiture de 2 ou 4 roues. — Poids de la voiture et du conducteur 100 kilos. — Entrée : 40 fr. au fonds de course. —Distance 4,000 mètres environ.

3° COURSE A PIED INDIVIDUELLE. — Même parcours que pour la course en sections, mais avec sauts de deux haies de 1 mètre de hauteur, à l'aller et au retour et un fossé à l'aller. Il ne sera admis à ce Concours que deux gymnastes par Société. — Les places au départ seront tirées au sort.

200 francs dont 100 francs au 1er, 75. fr. au 2°, 25 fr. au 3°. Distance : 800 mètres.

CROSS-COUNTRY. — 300 francs en un objet d'art au 1er, les deux tiers des entrées au 2e, l'autre tiers au 3e, pour tous chevaux montés par les amateurs ayant couru dans un des *Rally Paper* de Roubaix et Lille en 1886. Les chevaux non classés porteront 70 kilos, les chevaux de pur sang porteront 77 kil.— Distance : 3,500 mètres environ. — Entrée 20 francs.

Tenue de chasse, *jaquette noire ou habit rouge.*

5. COURSE DE CONSOLATION (handicap par distance au trot attelé ou monté). — 500 francs dont 250 au 1er, 150 au 2e, 100 au 3e, pour tous chevaux ayant couru le 8 et 9 août et n'ayant pas gagné un 1er ou 2e prix. Les chevaux montés porteront 70 kilos, les chevaux attelés traîneront 100 kilos. — Entrée 20 fr. au fonds de course. — Distance : 3500 mètres environ

STEEPLE-CHASE MILITAIRE DE 2e SÉRIE (Cross-Country). — 1000 fr. en 3 objets d'art, 1er objet valeur 600 fr. 2e objet, valeur 250 fr., 3e objet valeur 150 francs, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve 77 kil. ; ligne et artillerie 75 kil. ; légère 72 ; Tous les chevaux pur sang 77 kil.

Tout gagnant d'un steeple-chase militaire portera 3 kil de surcharge, de deux, 5 kil. Distance: 3,500 m.

Prix des places du lundi: Pesage. 10 fr.; Pesage pour dames, 5 fr.; Tribunes, 3 fr.; Tribunes, 2 fr.; Plaine, 0,50 c.; Voitures à 2 chevaux, 10 fr.; Voitures à 1 cheval, 5 fr.; Cavaliers, 5 fr.

Les Bookmakers devront être autorisés par la commission des Courses, et faire leur demande par écrit avant le 1er Août.

La ducasse du Bas-Fontenoy ou de Saint-Joseph aura lieu lès dimanche 25 et lundi 26 juillet. De grands préparatifs sont faits pour donner une animation inaccoutumée à cette fête de quartier. Ainsi le premier jour, il y aura lâcher de pigeons, ascension du ballon *Pilote*, concours extraordinaire de fléchettes. La fête se continuera le lendemain par des courses en sacs, des jeux de grenouilles, etc, et sera clôturée à dix heures du soir par des illuminations et un brillant feu d'artifice.

On a pu remarquer, depuis quelque temps, un urinoir de forme nouvelle et assez élégante qui est installé sur le terre-plein situé derrière la Halle centrale. Ce *buen-retiro* a servi à expérimenter un système d'urinoirs colonnes lumineuses dont le constructeur est M. Poulain, entrepreneur de publicité.

Cet essai ayant été concluant, l'administration municipale, avec l'approbation du conseil, a autorisé M. Poulain à établir à Roubaix dix de ces Rambuteaux suivant la forme précitée. Ces appareils seront placés sur les lignes de grande circulation, de telle façon que leur surface entière soit exposée à la vue des passants. Voici les emplacements désignés :

1, Terre-plein derrière la Halle centrale ; 2. Terre-plein du boulevard Gambetta près de la rue de Lannoy ; 3. Quai de Dunkerque, aux abords du pont de Tourcoing ; 4. Place Nadaud, angle du boulevard de Strasbourg ; 5. Boulevard de Paris, abords de la rue Charles-Quint; 6. Place d'Amiens; 7. Place d'Audenaerde ; 8. Place de la Gare ; 9. Rue de Lille, abords du boulevard de Cambrai ; 10. Boulevard de Paris, près de la rue du Moulin.

Cette concession est consentie pour une durée de quinze ans. La ville prend à sa charge tous les travaux *infrastructures tels que conduits* d'évacuation, conduites d'eau et de gaz, pavage; le concessionnaire fournira et fera poser à ses frais l'urinoir proprement dit, outre le bâti, la cuvette, les grilles, l'abri, les appareils d'eau et de gaz, etc.

L'éclairage des urinoirs, aux frais de la Ville, se composera de deux becs papillons semblables à ceux qui sont usités pour l'éclairage des rues.

Pendant toute la durée de la concession, l'Administration municipale s'interdit d'autoriser aucun autre concessionnaire d'installer sur la voie publique des urinoirs devant être exploités pour la publicité; cependant elle se réserve d'établir, partout où bon lui semblera, les urinoirs du modè de son choix.

Enfin le concessionnaire s'engage à construire et mettre en place cinq urinoirs lumineux dans le courant de l'année 1886 et cinq autres en 1887, et aucune affiche ne pourra être apposée sans avoir été au préalable autorisée par l'Administration municipale.

Puisque nous sommes sur ce chapitre... faisons-nous l'écho auprès de la municipalité, d'une réclamation que nous avons maintes fois entendu formuler. Quand se décidera-t-on à doter de l'un de ces utiles accessoires le quartier du Collège (rues Pellart, du Collège, etc) qui en est totalement dépourvu ?

Vente de morue rouge. — L'arrêté préfectoral en date du 12 janvier qui a interdit la mise en vente de la *morue rouge* vient d'être rapporté.

A propos de la tentative de suicide survenue samedi soir dans une « courée » de la rue de Filatures, M. Louis Smets, demeurant à l'estaminet de l'*Homme de fer*, rue des Longues-Haies, nous écrit que c'est lui, et non MM. Désiré et Achille Jardez, qui a retiré sain et sauf le jeune T... du puits où il s'était jeté. Nos compliments à M. Louis Smets pour cet heureux sauvetage.

Nos mœurs tendent à devenir féroces : c'est du moins, ce qu'on devrait conclure des nombreux délits de coups et blessures relevés quotidiennement par la police. Quatre nouvelles arrestations ont été opérées pour ce motif : les coupables sont les nommés Gustave G..., bâcleur, rue Archimède, Hubert S..., tisserand, rue des Longues-Haies et D... père et fils, domiciliés au hameau de l'Allumette.

La chaleur de la journée de merdredi a été certainement l'une des plus intenses qu'on ait eues à signaler jusqu'à présent. Dès sept heures du matin on pouvait constater 25 degrés de chaleur à l'ombre ; à midi, 30 ; et à trois heures 32 degrés.

Pas un souffle d'air n'est venu rafraîchir la température, alourdie encore dans l'après-midi, par les menaces d'un orage qui n'a pu se décider à éclater.

La tempête, qui a sévi avec une violence inouïe dans la nuit d'avant-hier, n'a heureusement pas causé de dommages importants [illegible] dans les campagnes environnant Roubaix [illegible]. Les lins, assez rares, du reste, qui n'ont [illegible] pas été coupés encore, sont aplatis, et les [illegible] avoines fort couchées; le blé a un peu souffert en certains endroits. De l'avis général, si ce temps atroce avait duré un peu plus, on aurait eu à déplorer des ravages importants.

La population de Lys a été généralement impressionnée de cet orage qui lui donne fatalement le souvenir lugubre de la catastrophe dernièrement arrivée chez elle en pareille circonstance.

Lys-lez-Lannoy. — Nous avons rendu compte dans un de nos derniers numéros de la fête de bienfaisance organisée par la municipalité de Lys au bénéfice de la veuve du malheureux douanier tué par la foudre pendant son service.

Cette fête qui a été admirablement organisée grâce au dévouement de M. Louis Boutemy, maire de Lys, a produit un résultat inespéré : 850 fr. de bénéfices nets pourront être remis à la veuve Fournier. Il y a lieu de féliciter le comité de ce magnifique succès.

Les quêtes ont rapporté 300 francs.

Wattrelos. — L'excellente *Musique municipale* de Wattrelos, dont l'institution remonte à 1836, célèbrera solennellement dimanche prochain le cinquantième anniversaire de sa fondation. Le matin, elle fera entendre pendant la grand'messe les meilleurs morceaux de son répertoire ; puis elle parcourra les rues les plus fréquentées de la ville. Le soir, à six heures, un joyeux banquet réunira une centaine de convives au local de la société.

— Dans l'affaire de l'Ile-Marie, que nous avons racontée dimanche, Victor Dubois s'est contenté de rester spectateur de la scène de brutalité dont B... s'est rendu coupable envers la cabaretière Van Wombèke. Il n'a pas été arrêté. Quand à B... on croit qu'il a passé la frontière.

Croix. — La gendarmerie a arrrêté un forgeron Victor V... qui se portait à des actes de violence sur sa femme ; celle-ci n'avait eu d'autre tort que de prendre la défense de sa fille à qui V... avait appliqué un coup de poing sur la tête.

◆

TOURCOING

Mgr l'archevêque a administré hier le sacrement de confirmation : le matin aux élèves de l'Institution libre du Sacré-Cœur où il a célébré la messe, à dix heures aux enfants de la paroisse Saint-Christophe et dans l'après-midi aux élèves du Lycée.

Un orage des plus violents s'est abattu sur notre ville lundi vers dix heures du soir. La foudre a frappé la toiture de l'estaminet tenu par Hippolyte Praet, rue du Chêne-Houpline et a mis le feu au greuier, L'aide de quelques voisins a suffi pour réprimer ce commencement d'incendie.

Croix-Rouge. — Dans la soirée de dimanche on signalait un incendie à Mouscron, ce qui amenait dans cette direction une foule de curieux qui s'attardèrent dans l'estaminet de M. J. D. Aussi vers minuit et demi les consommateurs étaient encore nombreux dans ledit estaminet et le garde-champêtre dut presque employer la force pour les faire sortir. Il verbalisa contre le cabaretier qui contrevenait aux règlements de police.

Linselles. — Dimanche à onze heures du soir, Henri V..., Jules L... et Edouard L... de Linselles, se battaient avec acharnement lorsque survinrent les gardes-champêtres qui voulurent les séparer. Ceci ne plut pas à ces forcenés qui tournèrent alors leur fureur contre les agents de l'autorité; l'un de ceux-ci ayant roulé à terre en s'efforçant de retenir V... qui voulait de nouveau se précipiter sur ses adversaires, fut criblé de coups. Lorsque son collègue dégagé lui-même, put lui venir en aide, ce dernier avait la figure et les mains couvertes de sang et portait sur le corps de nombreuses ecchymoses. V... a été maintenu en état d'arrestation.

◆

LILLE

Nous trouvons annoncée dans les journaux de Paris la nouvelle du mariage de Mlle Lefèvre-Pontalis, nièce de notre honorable député et fille de l'ancien député d'Eure-et-Loire, avec le fils du général Delaunay qui commande l'une des divisions de l'armée de Paris. L'union de deux si honorables familles a droit à toutes nos sympathies.

M. Abel Desjardins, correspondant de l'Institut, le doyen de la faculté des lettres, est à toute extrémité; on croit qu'il ne passera pas la journée.

Brevet supérieur.— Voici le texte des épreuves écrites pour les derniers examens des aspirantes au brevet supérieur :

Mathématiques. — Une personne a placé à 4,50 pour 0[0 et à intérêts simples un premier capital, et à 4,50 pour 0[0 un deuxième capital dont la valeur est à celle du premier dans le rapport de 11 à 7. On demande la valeur de ces capitaux, sachant que cette personne a retiré au bout de 5 ans 3 mois, capitaux et intérêts compris, la somme de 5,477 fr. 50.

Sciences physiques et naturelles. — Principaux appareils de chauffage employés pour les appartements ; signalez les avantages et les inconvénients propres à chacun d'eux.

Composition française. — Expliquez et commentez cette pensée : « L'éducation que l'on donne aux autres profite toujours à soi-même. »

◆

CONCERTS ET SPECTACLES

Lille. — On a entendu lundi soir, au Palais Rameau, M. Bacqueville, le piston-solo des concerts de Paris. M. Bacqueville a joué deux fantaisies d'Arban et a obtenu un beau succès.

Cet instrumentiste possède un très beau coup de langue et une belle pureté de sons. Le style est sobre et ne vise jamais à l'effet. M. Bacqueville a été rappelé après chaque morceau.

M. Maire n'a pas été moins applaudi hier qu'il ne l'avait été dimanche. Rappelé après l'*Alleluia d'Amour*, de Faure, M. Maire a chanté le grand air d'*Aïda*, Ce morceau, complètement dans la voix de M. Maire, a été magnifiquement chanté.

Le programme indiquait une danse arabe *Douzerea* d'un jeune auteur de talent, M. G. Meyer, organiste de Saint-Martin de Roubaix. Cette œuvre est très originale et très bien écrite. *Douzerea* sera jouée une seconde fois, jeudi prochain.

Dans le concert de jeudi on aura le plaisir d'entendre de nouveau Mme Landouzy qui, devant le succès si mérité obtenu dimanche, a bien voulu donner une seconde audition. Il est certain qu'il y aura, comme dimanche, une très belle salle.

Nouvelles musicales. — C'est, dit-on, au théâtre de la Porte-Saint-Martin que se donnera le *Werther* de M. Massenet.

Le rôle de Werther sera créé par le ténor Cossira, qui a obtenu un certain succès à Lille, dans *Hérodiade.*

◆

Tribunal civil de Lille

Audience du mardi 20 juillet 1886

Présidence de M. PARENTY

Affaire Harmel du Val des Bois et Jonathan Holden de Reims contre Isaac Holden de Croix.

Les questions juridiques que fait naître le procès Harmel-Holden sont les suivantes :

1. Les brevets invoqués sont-ils nuls ?

2. MM. Isaac Holden en ont-ils fait la contrefaçon ?

Quant à la question de nullité du brevet les adversaires sont en complet désaccord sur le sens du procédé.

Pour Mᵉ Pouillet, l'avocat de MM. Harmel, M. Oferman a inventé la parallélisation des chardons, leur allongement, puis leur écrasement sous un cylindre cannelé, grâce à la ténuité et la minceur de la laine étendue en nappe au sein de laquelle est entraîné le chardon plus gros qu'elle et moins élastique. En un mot la laine au lieu d'arriver contre les cylindres en forme de boudin y arrive grâce au procédé Oferman en forme de toile d'araignée. Voilà pour Mᵉ Pouillet le sens du brevet.

Pour Mᵉ Basquin, l'avocat de M. Isaac Holden, le brevet a un tout autre sens.

M. Ofermann revendique comme sa propriété exclusive le droit de broyer les matières végétales dans les cardes, étirages et peigneuses, au moyen d'un cylindre à lames extrêmement rapproché d'un cylindre lisse, sans cependant pouvoir le toucher,

Toute la discussion repose sur la particularité du brevet.

Partant d'un principe complètement différent, les adversaires en tirent des déductions qui varient.

Mᵉ Pouillet déclare que le brevet Ofermann est un véritable brevet; qu'il jouit de la priorité; qu'il a fait révolution dans les annales du peignage.

Mᵉ Basquin répond que le brevet Oferman est nul; que l'allemand est un exploiteur; que de tout temps en Angleterre on a connu des cylindres écraseurs; que M. Isaac Holden ne s'est jamais servi d'un autre procédé pour écraser ses chardons.

Mᵉ Basquin a dirigé toutes ses forces contre le brevet Ofermann. Il gagne son procès si ce brevet est nul, car suivant l'expression pittoresque de Mᵉ Pouillet dans son ouvrage « mort l'arbre morte la branche ». Les cessions de brevets nuls sont des cessions nulles quant au brevet.

Mᵉ Harmel cessionnaire d'un brevet nul ne peut avoir plus de droits que son auteur.

Les peigneurs de Roubaix, licenciés de M. Harmel, si le brevet est nul, ont payé indûment des sommes considérables.

Voilà l'importance de la question.

Bien plus, si le brevet est nul, l'échardonnage par écrasement tombe dans le domaine public, et la licence accordée devient lettre morte.

Mᵉ Basquin dit d'abord que le brevet Ofermann est nul parce qu'il constitue un brevet de PRINCIPE.

Il revendique le droit de broyer les matières végétales *qui se trouvent dans les fibres. Il ne revendique* nullement la propriété d'un système spécial d'écrasement des chardons. Ce brevet est nul en vertu des termes génériques de la revendication. Mᵉ Pouillet répond que le *législateur entend* par principe une théorie scientifique. Il est défendu de prendre un brevet de principe, mais non un brevet appliquant un principe. L'inventeur de l'éclairage électrique n'aurait pu prendre un brevet interdisant à toute personne de former des appareils d'éclairage électrique en général, car ce brevet serait un brevet de principe. Mais le législateur n'a jamais interdit les applications d'un principe. Or dans l'espèce, MM. Harmel sont propriétaires non pas d'un brevet de principe mais d'un brevet qui est l'application d'un principe. M. Ofermann n'a pas revendiqué pour lui seul le droit d'écraser les fibres végétales, mais le droit d'écraser ces fibres dans un appareil semblable au sien.

Le brevet est nul dit encore le conseil de MM. Isaac Holden, parce qu'il n'est pas nouveau et qu'il est depuis longtemps dans le domaine de l'application.

C'est, d'abord, le 26 octobre 1849, le sieur John Barsham qui prend un brevet en Angleterre, pour séparer les fibres des enveloppes de noix de cocos, au moyen de rouleaux broyeurs.

C'est, le 16 août 1864, le sieur Edouard-Frédéric Pastor, dont l'invention consite dans l'adaptation à une corde d'un appareil destiné à enlever aux laines de Buenos-Ayres leurs chardons au moyen de cylindres de corde.

C'est, le 18 avril 1865, Henry Sikes de Biestfield et Georges Jarmain de East Parade, qui obtiennent un brevet pour un procédé mixte de lavage des laines.

Dans ce procédé la laine est d'abord nettoyée au moyen d'acide hydrochlorique puis passée à travers des rouleaux qui l'écrasent.

C'est, le 12 août 1868, Henry Barton Walker qui fait passer la laine dans des rouleaux cannelés, ou à travers un rouleau cannelé et l'autre uni.

Me Basquin, qui ne voit dans le procédé Oferman que deux cylindres extrêmement rapprochés sans toutefois être en contact, affirme que ce procédé ne jouit pas de la priorité, que ces exemples nombreux suffisent pour en convaincre le tribunal.

Me Pouillet déclare que ce qui constitue la nouveauté du brevet Oferman, ne réside pas dans la combinaison des rouleaux placés de façon à écraser la laine lors de son passage, mais dans la disposition de la laine étendue en nappe, dans le broyage systématique du chardon sous des rayures cannelées dont les arêtes brisent le chardon sans être toutefois assez aigues pour couper la laine.

La troisième cause de nullité du brevet Ofermann est d'après Mᵉ Basquin, qu'il ne produit pas de résultats industriels.

D'après ce brevet en effet les rouleaux tout en étant très rapprochés ne se touchent pas. Or, MM. Holden *mettent au défi* les licenciés de Roubaix, d'utiliser pour broyer les chardons deux rouleaux ne se touchant pas.

Mᵉ Pouillet répond en invitant M. le président et MM. les juges à *venir eux-mêmes* à Roubaix dans les peignages Vinchon, Prouvost, ou Motte, se rendre compte du fait que les rouleaux ne se touchent pas.

Outre ces trois causes de nullité, le procédé Oferman, ajoute le conseil de *MM. Holden, de Croix*, est soumis à une cause de déchéance parce qu'il n'a pas été exploité dans les deux ans.

Mᵉ Pouillet répond par un procès-verbal de constat duquel il résulte que le procédé était employé dans une usine.

Mᵉ Basquin répond en lisant un passage du livre de Mᵉ Pouillet où il est dit qu'une application isolée ne répond pas à l'esprit de la loi qui veut une exploitation. Sur l'invitation de l'auteur de l'ouvrage, Mᵉ Basquin continue la lecture d'un passage déclarant qu'il faut faire exception dans le cas où l'invention par sa nature éprouve des retards inévitables.

Alors commence la seconde partie de la plaidoirie. MM. Isaac Holden sont-ils contrefacteurs du procédé Oferman ? Puisqu'il n'y a pas de procédé nouveau, puisqu'il n'y a pas de brevet valable, puisque de tout temps MM. Holden ont connu dans leurs usines l'échardonnage par cylindres où est la contrefaçon ? *D'ailleurs ce caractère leur répugne.*

Ils ont conscience d'avoir depuis 33 ans rendu des services à l'industrie française. Leur loyauté commerciale et industrielle n'a jamais été soupçonnée.

Mᵉ Pouillet *demande comment s'expliquer* que de grands industriels de Roubaix aient pu consentir à adopter pour leurs cardes les appareils Harmel au prix de grosses redevances ?

Comment *MM. Holden de Croix*, contrairement à une habitude qui a fait leur fortune, ne se sont pas faits breveter ? Il s'étonne que les Wattinne-Bossut et d'autres grosses maisons aient retiré leurs laines de chez Holden au moment de la licence accordée aux peigneurs roubaisiens, si comme le prétendent MM. Holden l'échardonnage mécanique avait été pratiquée chez eux de tout temps.

Le jugement sera rendu prochainement. L.P.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 20 juillet 1886

Présidence de M. Eugène JOURDAIN, président

L'audience est entièrement absorbée par l'audition de nombreux témoins des enquête et contre-enquête admises par le tribunal dans une cause F. et Cie contre F. S., difficultés survenues entre un filateur et son contre-maître, dont la conséquence a été une demande en résiliation de contrat, les parties réclamant, chacune à leur profit, l'indemnité prévue en cas de rupture de l'engagement. La cause est prorogée au 27 juillet pour les plaidoiries.

◆

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 21 juillet 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans votre grande édition une lettre d'un *petit contribuable fortement imposé* qui demande qu'en présence du chiffre de 100.000 habitants obtenu par le recensement, on ne vienne pas frapper de nouveaux impôts cette agglomération de travailleurs que l'on nomme Roubaix.

Tout en m'associant, au fond, à la généreuse pensée qui se dégage de la lettre de votre correspondant je lui ferai observer que ses craintes sont exagérées si je m'en rapporte à votre estimable journal.

Voici, en effet, ce que disait votre numéro du 24 juin dernier :

« La ville de Roubaix a enfin atteint ce chiffre de » cent mille habitants qui la rangent au nombre des » dix grandes villes de France. Et si le lecteur veut » connaître notre opinion au sujet des résultats du » dénombrement de 1886, nous lui répondrons que » tout est pour le mieux. Si, d'une part, en effet, on » a constaté une population totale de **100.456** habitants, le nombre des Roubaisiens *imposables* » n'est d'un autre côté, que de 99,719. *Cette année* » encore, le principal des contributions ne sera donc » pas augmenté, et nous croyons que tous les contribuables ne demanderont pas mieux. »

Nous ne sommes donc pas menacés — pour le moment du moins— de voir augmenter de ce chef le principal de nos contributions et, comme vous l'avez dit, personne ne s'en plaindra.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués. V. H.

◆

NORD

Armentières. — Une enquête sur les troubles a été commencée samedi, et plusieurs témoins ont été appelés. L'enquête est conduite, non par le commissaire de police d'Armentières. — qui seul pourtant aurait compétence pour intervenir en l'espèce, — mais par M. Perlé, son prédécesseur à Armentières, actuellement commissaire à Lille. Il y a donc lieu de se demander si le commissaire actuel est dès maintenant tenu pour démissionnaire ou s'il a été révoqué. Notons d'ailleurs que déjà, dans les réunions qui ont précédé celle de M. de Cassagnac, on voyait figurer M. Perlé aux lieu et place de son successeur. Le cas est pour le moins étrange.

Gravelines. — La goëlette *Emilie-Julie*, appartenant à M. Torris, armateur, s'est perdue en Islande. Les 18 hommes qui composaient l'équipage ont été sauvés.

◆

PAS-DE-CALAIS

Le crime de Blandecques. — Des constatations ont été faites mardi matin, avec les assassins sur le théâtre du crime ainsi que des recherches opérées dans les fortifications et les vêtements des accusés. On a retrouvé un mouchoir maculé de sang.

◆

BELGIQUE

Réduction du péage sur les canaux en Belgique. — Le gouvernement belge vient de prendre une excellente décision depuis longtemps réclamée par l'intérêt de notre batellerie et de notre industrie. Un arrêt royal a réduit, dans une forte mesure, les péages sur les canaux.

◆

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING. — Séance du 18 juillet. Somme versée à Tourcoing, par 123 déposants, dont 28 nouveaux, 31,781 fr. »». Somme versée à Halluin, par 3 déposants, dont 1 nouveau, 805.»». Somme versée à Linselles, par 7 déposants, dont 3 nouveaux, 4,195. Somme versée à Roncq, par 65 déposants, dont 17 nouveaux, 4,178. Somme versée à Bondues, par 2 déposants, dont 1 nouveau, 1200. Somme versée à Bousbecque, par 1 déposant, dont 0 nouveaux, 10. Total des recettes de la semaine : 42,169 fr. »».

Remboursements : à Tourcoing, à 48 déposants, francs 28.736,46. A Halluin, à 5 déposants, 2313.61 A Linselles, à 1 déposants, 2,041 25. A Roncq, à 6 déposants, 2,343 39. A Bondues, à 2 déposants, 1053,89. A Bousbecques, à 0 déposant, ...Total des remboursements de la semaine fr. 36,488.51

Administrateurs du mois de juillet 1886 : A Tourcoing, MM. E. Destombes et J. Ducoulombier. A Halluin, M. L. Odou. A Linselles, M. H. Dumortier. A Roncq, M. L. Vienne. A Bondues, M. A. Pollet. A Bousbecque, M. Vanrullen. — Il n'y aura pas de séance à Tourcoing, le dimanche 25 juillet, à cause de la Saint-Christophe.

Le caissier, A. PAILLARD.

◆

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 20 juillet. — Valéry Debrée, rue Rollin, fort Delestraint, 10. — Marie Vanhuysse, rue des Anges, 12. — Marie Lecat, rue des Arts, 139. — Albert Lanneau, rue du Ballon, cour Lefebvre, 6. — Mathilde Desmons, Grande-Place, 12 bis. — Marguerite Hespel, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 7. — Auguste Bayart, rue du Curoir, 52. — **Déclarations de décès du 20 juillet.** — Georges Kindt, 5 mois, rue de la Balance, — Decottignies, présenté sans vie, rue de l'Hommelet, 170. — Anna Gonce, 23 ans, bobineuse, rue de l'Epeule, 157, — Marie Delsalle, 18 ans, piqûrière, rue Lafontaine, 4. — Beudin, (jumeaux) présenté sans vie, rue du Pile, maison Herchuely, 6. —Henri Delporte, 43 ans, tourneur en bois, rue de l'Alma, fort Wattel, 39. — Emile Devendeville, 4 mois, rue de la Perche, 70. — Philomène Wyttmans, 47 ans, rue da Lannoy, 407. — Joseph Dehon, rue des Anges, 104,

Hem. — Déclarations de naissances du 11 au 18 juillet. — Jules Desbonnets. — **Publications de mariages du 18 juillet.** — Adolphe Philippe, 25 ans, boulanger à Flers, et Célestine Droissart, 24 ans, sans profession à Hem. — Justin Dewandel, 54 ans, sabotier, à Hem, et Eugénie Gouwy, 26 ans, journalière à Hem. — Henri Demeulemeester, 30 ans, journalier, à Hem, et Eugénie Deweer, 23 ans, journalière à Hem. — Louis Léon, 43 ans, tisserand, à Hem, et Apolline Derumaux, 41 ans, tisserande, à Hem. — Achille Delmée, 26 ans, tisserand, à Hem, et et Hortense Leuridan, 25 ans, journalière à Hem. — **Mariages.** — Néant. — **Déclarations de décès du 11 au 18 juillet.** — Alfred Hennion, 23 ans, teinturier, Place. — Louis Descottignies, 5 mois, à l'Hempenpont.

◆

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

◆

FAITS DIVERS

La tour Eiffel et la foudre. — La tour métallique de 300 mètres, dont la construction est projetée au Champ-de-Mars, pourra jouer le rôle d'un immense paratonnerre protégeant un très large espace autour d'elle, à condition que sa masse métallique soit en communication parfaite avec la couche aquifère du sous-sol. L'intérieur de l'édifice, avec les personnes qui s'y trouveront abritées, sera par là absolument assuré contre tout accident pouvant provenir des coups de foudre fréquents qui frapperont infailliblement les parois de la tour à différentes hauteurs.

Certaines mesures seront prescrites pour réaliser la non-isolation de la tour, notamment l'emploi de conducteurs reliés à la base métallique de la tour, qui conduiront le fluide électrique dans des puits. Quant à l'extérieur de l'édifice, on protègera les parties où séjournera le public à l'aide de paratonnerres obliques posés à chacun des quatre angles des balcons. On pourra mettre également au sommet de l'édicule culminant de la tour un paratonnerre vertical à pointe de hauteur modérée. *Il sera nécessaire que les travaux destinés à* assurer la non-isolation de la tour soient entamés en même temps que ceux de la fondation des socles, pour préserver les ouvriers de tous accidents de foudre une fois que la construction aura atteint une certaine hauteur.

La papeterie dans le monde entier. — L'Allemagne est le pays qui, relativement, possède le plus de papeteries et de machines à fabriquer le papier. Seuls les Etats-Unis d'Amérique du Nord la dépassent quelque peu, car ils comptent 884 papeteries avec 1,106 machines, tandis que l'Allemagne n'en compte que 809 avec 832 machines. La France ne possède que 420 papeteries, avec 525 machines ; l'Angleterre, 361 papeteries, avec 541 machines, dont 69 papeteries, avec 98 machines, pour l'Ecosse et 12 papeteries, avec 13 machines seulement pour l'Irlande.

L'Italie compte 228 papeteries dont 70 ne possèdent aucune machine ; la Russie 133 papeteries avec 137 machines ; l'Autriche-Hongrie 220 avec 270 machines : l'Australie possède déjà 4 papeteries avec 6 machines, tandis qu'au pays des Pharaons, l'on ne trouve qu'une seule fabrique ; et encore le papier s'y fait-il à la main. L'univers entier accuse donc un total de 3,419 papeteries avec 3,952 machines. La production calculée d'après la fabrication, est de 56,899,200 quintaux de papiers, soit en chiffre rond 56 millions.

Une aventurière. — La police de sûreté de Lyon, vient d'arrêter une femme qui, grâce aux noms et aux titres pompeux dont elle s'affublait, avait pu, depuis près de vingt années, commettre de nombreuses escroqueries et défier toutes les recherches. Son vrai nom est Anne Rousseau ; elle a débuté à Paris où, par sa beauté et ses provocantes allures, elle sut plaire à certains financiers. Des escroqueries minimes lui valurent, à cette époque, une condamnation à six mois de prison. Quelque temps après avoir achevé sa peine, elle dépouilla entièrement un jeune homme du Mans et se vit encore condamnée, pour ce fait, à huit mois de prison. Mais, cette fois, elle eut soin de disparaître avant son incarcération. En 1879, on la retrouve à Marseille, sur les bancs de la cour d'assises, qui la condamne à quatre années d'emprisonnement. A sa sortie de prison, elle prend le nom de comtesse de Beaulieu, et grâce à ce titre, elle parvient à escroquer 100,000 fr. à un bijoutier marseillais, sans compter ses frais d'hôtel, qu'elle oublie naturellement de solder. Après cet exploit, elle disparait de nouveau et se rend à Nantes et parvient, sous le nom de comtesse Fineau d'Icard, à emprunter, à fonds perdus, 80,000 fr. à différents banquiers ; puis elle s'éclipse à nouveau. Le 14 juin dernier, elle débarquait à Lyon sous le nom de Mme Cantarelle et descendait au Grand-Hôtel, où elle est restée depuis son arrivée. La police a pu enfin mettre un terme à cette singulière odyssée.

La Semaine religieuse du diocèse de Paris publie la note suivante, au sujet de la sépulture du cardinal Guibert :

« Le cardinal avait expressément recommandé à M. Abadie, le premier architecte du Sacré-Cœur de réserver dans le plan d'ensemble de la future basilique une vaste chapelle qui serait exclusivement dédiée au culte des morts : « Si mes vœux sont exaucés, je reposerai un jour dans cette église », avait ajouté l'évêque.

» Déférant à ce desir, l'architecte modifia légèrement le plan de la crypte, en supprimant le *terre-plein* qui devait exister au-dessous du dôme et en le remplaçant par un ouvrage en maçonnerie d'une solidité capable de supporter le poids le plus lourd.

» Dix piliers de proportions colossales, supportant le sol de l'église haute; dans le fond, une vaste niche en forme de demi-voûte, pouvant recevoir un autel, telle est la chapelle des Morts, englobée dans la basilique, et qui a elle-même l'étendue du petite église.

» Ajoutons qu'il n'a été construit aucun caveau qu'il n'existe ni tombeau ni monument, comme *cela a été dit par erreur. Seul, l'emplacement* est indiqué. Il n'a donc pas été question d'inhumer en ce moment le cardinal Guibert dans l'église de Montmartre. »

Le jubilé de la reine Victoria sera marqué par un acte administratif qui ne manque pas d'intérêt.

Les monnaies anglaises qui sont frappées à l'effigie de la souveraine la représentent telle qu'elle était il y a quarante ans, les coins étaient restés les mêmes depuis cette époque.

Or, sa Majesté, qui n'a point la prétention de n'avoir point changé en un si long temps, a voulu que son image lui ressemblât, et vient de donner une séance au sculpteur Bœhmer en vue de l'exécution d'une nouvelle gravure.

On vient de publier la 459e liste de souscription pour la construction de l'église votive du Sacré-Cœur. Cette liste comprend les offrandes reçues du 1er au 31 mai dernier, dont le total s'élève à la somme de 143,797 fr. 25 c. C'est, croyons-nous, une des plus fortes mensualités qui aient été obtenues depuis l'ouverture de cette souscription. Le chiffre ci-dessus porte le total général des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour, à la somme de 17,010,840 fr.

Le lieutenant-colonel Dominé est l'un des héros du jour; les journaux relatent à l'envi ses hauts faits.

Voici une anecdote qui prouvera que ce vaillant colonel n'est pas seulement un brave.

Le 20 juillet 1870, on embarquait à destination de Marseille. pour être envoyée sur la frontière, le 2e zouaves, auquel appartenait le jeune officier, qui venait d'être décoré à l'affaire d'Aïn-Chaïr.

Les officiers et les hommes du dépôt qui restaient en Algérie avaient reçu l'ordre de se trouver sac au dos sur le port d'embarquement pour remplacer les manquants Pas un homme qui ne fût à l'appel; Dominé, qui restait au dépôt, dut renoncer à l'espoir qu'il avait eu de remplacer un retardataire ; mais il monta à bord du transport pour dire adieu à ses compagnons.

Quand il fallut quitter le navire, au moment de l'appareillage, Dominé ne put réprimer ses sanglots.

— Ne pleure pas, mon petit, lui dit un vieil officier avec son accent du Midi ; ton tour viendra il y en a pour tout le monde.

On sait que son tour vint, et voilà comment Dominé fit partie de l'armée de la Loire et se trouva à la bataille d'Orléans.

Les économies du commissionnaire. — Un vieux commissionnaire médaillé, très-connu et très aimé dans le quartier du Mail, avait, à force d'ordre et d'économie, amassé une somme importante, environ 20,000 fr. Ce pauvre vieux *comptait sur cet argent pour se retirer bientôt* dans son pays et y prendre le repos justement gagné. Malheureusement, trop confiant, il s'est fait voler par deux escrocs. Aussi est-il aujourd'hui dans un tel état de désespoir qu'on craint qu'il ne devienne fou. Voici comment ce vol indigne a été commis :

Il y a trois jours, il rencontra devant le nouvel hôtel des postes deux messieurs très bien mis qui, après lui avoir demandé quelques renseignements sur le grand monument, le prièrent de les accompagner jusqu'aux Champs-Elysées, lui promettant un bon pourboire. Le commissionnaire enchanté accepta.

Après s'être promenés et avoir fait de nombreuses stations dans les cafés, les deux individus qui avaient fait causer le brave homme, le renvoyaient en lui donnant rendez-vous pour le lendemain. Avant son départ, ils lui donnèrent vingt livres sterlings en lui disant de les changer contre des pièces d'or de 20 fr.

Le lendemain le commissionnaire, charmé de ses nouveaux clients, n'eut garde de manquer au rendez-vous, où il les trouva. On déjeuna tous les trois. La conversation s'anima. Ils racontèrent qu'ils avaient à faire séance tenante une magnifique opération de change qui rapporterait dans une seule journée, 60 0[0 de bénéfices de l'argent engagé. Ils avaient déjà à eux 60,000 fr. mais pour bien faire, il leur en fallait quatre vingts. Le commissionnaire, étourdi par le vin et la perspective d'un gain aussi important, s'empressa de courir chez lui, de prendre son argent et de le confier aux deux fripons,

Ils lui donnèrent rendez-vous pour le soir même.

Naturellement, ils n'y furent pas et l'infortuné volé n'eut pas d'autre ressource que d'aller porter plainte au commissaire de police auquel il a pu donner les signalements des deux filous.